



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 26/03/2019  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 08/04/2019

Envoyé en préfecture le 09/04/2019  
Reçu en préfecture le 09/04/2019  
Affiché le **10 AVR. 2019**  
ID : 033-213301435-20190408-2019\_33-DE

**Délibération CA2018/BP2019**  
**n°2019-33**  
Lundi 08 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le huit du mois d'avril à dix huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt mars deux mille dix neuf

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN- Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Paul SCHAUS  
Anna SANTONJA procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

**Absent(s) excusé(s) :** Josiane DESTOUESSE – Anna SANTONJA

**Le secrétariat a été assuré par :** Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**  
**BUDGET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération CA201/BP2019 n°2019-29 et -30 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget principal,  
**Vu** la délibération CA2018/BP2019 n°2019-31 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2018 – Budget Principal,  
**Vu** le projet de budget primitif – Budget Principal présenté au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération, envoyé à chaque conseiller municipal le 04 avril 2019,  
**Vu** la délibération n°2018-24 portant restes à réaliser 2018.  
**Vu** les Commissions Finances du 22 janvier et du 05 mars 2019,

**Monsieur le Maire rappelle :**

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Qu'au regard de l'exercice 2018 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnent et de l'affecter.

Le budget primitif de l'exercice 2019 de la Mairie étant alors ainsi préparé :

**Balance Générale du Budget Principal :**

✓ <u>Investissement</u>	
○ Dépenses	1 341 872,03.. €
○ Recettes	1 341 872,03.. €
✓ <u>Fonctionnement</u>	
○ Dépenses	1 725 534,17.. €
○ Recettes	1 725 534,17.. €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le vote du budget au niveau de chaque section,
- APPROUVE la balance générale du budget primitif de l'exercice 2019 de la manière suivant :

**Balance Générale du Budget Principal**

✓ <u>Investissement</u>	
○ Dépenses	1 341 872,03.. €
○ Recettes	1 341 872,03.. €
✓ <u>Fonctionnement</u>	
○ Dépenses	1 725 534,17.. €
○ Recettes	1 725 534,17.. €

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire

*Alain Tabone*  
Alain TABONE